

La lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉS
ÉVÈNEMENTS
BONS PLANS

Janvier 2024

A LA UNE

2024 : Bonne année à tous

ANR : 2024, une année sous le signe de la solidarité

« La fraternité s'exprime par la solidarité : solidarité entre les plus riches et les plus démunis, aides à ceux qui sont frappés par le chômage, le malheur ou la malchance. Notre pays est parmi ceux qui ont le mieux développé la solidarité, ce qui explique la lourdeur des prélèvements (champion du monde !). Mais, la fraternité implique le respect de la dignité de chacun, quel que soit son âge, et le protège contre la maltraitance. Nous attendons depuis des années la loi "Grand âge", qui fixera enfin un cadre clair pour le respect de la solidarité envers les plus anciens » nous rappelle le président national dans son édito du prochain magazine de la Voix de l'ANR »

De la solidarité, il en faudra au niveau des groupes et du siège de l'ANR car la subvention de La Poste qui nous était attribuée vient de se clore. Certains groupes sont déjà en difficulté par manque d'animateurs. D'autres perdent des adhésions. Néanmoins en cette fin d'année, plus de 3 000 bénévoles sociaux ont joué les pères Noël en allant visiter les plus anciens de nos collègues et leur apporter un petit présent : belle solidarité !

Au sommaire du magazine La Voix de l'ANR de janvier : Un bel article sur « les déserts médicaux » « huit millions de Français vivent dans un désert » la rubrique L'eusses-tu-cru ? est toujours présente avec « son cheval de Dijon ». Un zoom sur **Yves Hameau**, notre dessinateur et une dizaine d'autres articles. Bonne lecture.

Vie des groupes

De beaux voyages programmés pour les adhérents de l'ANR Gironde

Après l'Andalousie, la côte Varoise et le Canada en 2023, le groupe propose pour 2024 : les joyaux de la Toscane en mai 2024, une belle excursion en Bretagne sur en juin, et le Brésil en septembre . Beau programme mis en place par les animateurs du groupe.

Voyages dans le temps pour l'ANR Rhône

Ce groupe propose à partir de février des journées « initiation à la généalogie ». Connaître ses origines, rechercher ses ancêtres, quelle méthode, quels outils utiliser ? Comment construire ses recherches ?

Pour tout renseignement herve.darricarrere@orange.fr

-

Une journée au trot à l'hippodrome de Paris-Vincennes

Le 08 février 2024, **L'ANR91** vous propose une journée aux courses hippiques à Paris-Vincennes, spécialisé au trot attelé ou monté, l'Hippodrome vous accueillera le 08 Février 2024 à 11h 30.

Au programme :

- Visite des écuries en fin de matinée.
- Déjeuner au restaurant panoramique.:

- Puis vous assisterez (tout en mangeant bien sûr !) à la réunion hippique l'après-midi,
- Et parier sur votre cheval favori avec votre ticket.

Le parking est assuré, ou rendez vous accès en RER.

Renseignements : <https://www.anressonne.fr/activites/>

ACTUALITES

Violences sexistes

Comment le 3919 accompagne les femmes ?

<https://solidaritefemmes.org/appeler-le-3919/>

Le 3919, Violences Femmes Info, est le numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences (plus particulièrement conjugales). Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. En fonction de leur situation, les femmes sont orientées vers les associations locales ou nationales partenaires les mieux à même d'apporter une réponse ou un accompagnement. Les appels peuvent concerner tous les types de violences sexistes : violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail. Le 3919, c'est : un numéro gratuit et anonyme ; un numéro accessible 24h/24 et 7j/7 ; [un numéro accessible aux personnes sourdes et malentendantes](#) ; un numéro joignable par mobile ou téléphone fixe en métropole et dans les départements d'outre-mer ; une équipe d'écouter professionnels qui délivre des informations sur la marche à suivre face à une situation de violence ; un numéro qui s'adresse également à l'entourage des victimes et aux professionnels concernés.

Tri à la source des biodéchets : il devient obligatoire à partir de maintenant

Collecte en porte à porte, apport dans des bornes spécialisées... À partir du 1^{er} janvier 2024, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Bonus réparation, indice de réparabilité, impression du ticket de caisse à la demande, suppression de l'emballage plastique pour certains fruits et légumes, fin de la vaisselle jetable dans les fast-foods... depuis 2020, toutes ces mesures mises en place dans le cadre de la loi AGEC du 10 février 2020, et conformément au droit européen, font partie du quotidien des ménages. D'autres mesures sont prévues à partir de 2024, parmi lesquelles l'obligation de tri des biodéchets par les ménages et les professionnels. <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-biodechets>

Cigarettes

Les prix du tabac augmentent

Après une augmentation en mai dernier, les prix du tabac connaîtront une nouvelle hausse.

Au 1^{er} janvier 2024, les prix de vente des produits de tabac vont connaître une hausse.

La hausse diffère entre les fabricants et les produits. Elle peut aller **jusqu'à 1 €** sur un paquet de cigarettes classique de 20 unités. La barre des 12 € pour un paquet de cigarettes est ainsi franchie.

Les cigarettes, mais aussi les cigares, le tabac à chauffer et les paquets de tabac à rouler sont concernés.

Salaire minimum

Le Smic est revalorisé de 1,13 %

Au 1^{er} janvier 2024, le montant du Smic s'élèvera à 1 766,92 € bruts par mois, soit 1 398,69 € nets pour 35 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une hausse de 1,13 %. Chaque année, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) fait l'objet d'une revalorisation annuelle par décret au 1^{er} janvier, qui tient compte de l'évolution de l'inflation constatée pour les 20 % de ménages ayant les plus faibles revenus. Par ailleurs, chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation est automatiquement suivie d'un relèvement du Smic dans les mêmes proportions.

BONS PLANS

Soutien financier

Une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Toute victime de violences conjugales peut, depuis le 1^{er} décembre 2023, bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants qu'elle a à charge. Un décret publié au *Journal officiel* le 25 novembre 2023 précise les modalités d'attribution de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Ce soutien financier, accessible à compter du 1^{er} décembre 2023, est destiné aux victimes de violences (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS. Il peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime. Ainsi, pour pouvoir bénéficier de l'aide sous la forme d'un don, une victime doit avoir des ressources

Fin du retrait de point pour les « petits » excès de vitesse

La réduction d'un point au permis de conduire en cas d'excès de vitesse inférieur à 5 km/h prend fin à compter du 1^{er} janvier 2024. La nouvelle règle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne seront plus sanctionnés que par voie contraventionnelle et n'entraîneront plus la réduction d'un point du permis de conduire. Les « petits » excès de vitesse, inférieurs à 5 km/h, sont aujourd'hui sanctionnés d'une réduction d'un point sur le permis de conduire et d'une amende forfaitaire allant de 68 à 135 €. **À savoir** : la réduction d'un point de permis s'appliquera à partir de 2024 seulement pour les excès de vitesse compris entre 5 et 20 km/h.

Loi « Grand Age » de retour !

Jeudi 23 novembre, les députés ont largement adopté en première lecture la proposition de loi pour bâtir une société du « Bien-Vieillir ». La création d'une loi Grand Âge d'ici fin 2024 est l'objectif principal d'Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles. La proposition de loi en faveur du bien-vieillir prévoit une « *loi de programmation pluriannuelle qui définira avant le 31 décembre 2024 les objectifs de financement publics nécessaires pour assurer le bien-vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement, et le recrutement des professionnels* ».

De 2018 et 2023, le décalage du projet de loi aura finalement permis d'ajouter plusieurs dispositions pour garantir les droits des personnes âgées et notamment lutter contre [la maltraitance en Ehpad](#).

<https://solidarites.gouv.fr/contrôles-transparence-lutte-contre-les-maltraitances-letat-renforce-ses-actions-dans-les-ehpad>

Une première promesse de loi en 2018, un abandon en 2020, un retour concluant pour fin 2024 !

A L'ACTION

Aide juridictionnelle

Un service en ligne pour faciliter les demandes et réduire les délais

« Peu importe nos moyens, on doit tous pouvoir être défendus ». C'est le slogan de la campagne de communication que lance le ministère de la Justice pour faire connaître l'aide juridictionnelle et le nouveau service en ligne facilitant son accès. Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle et comment fonctionne cette nouvelle assistance en ligne ? L'aide juridictionnelle est un dispositif permettant à toute personne dont les ressources sont insuffisantes de bénéficier d'une aide de l'État en matière juridique. Frais d'avocats, de notaires, de commissaires de justice... vous pouvez faire appel à l'aide juridictionnelle pour tous types de procédures, les frais seront pris en charge totalement ou en partie, selon votre situation. L'aide est versée directement aux professionnels du droit auxquels vous avez recours.

<https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/peu-importe-nos-moyens-doit-tous-pouvoir-etre-defendus>

Feux de forêts

Débroussailliez votre terrain dès maintenant pour éviter des feux durant l'été

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler ; et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps. Une campagne d'information interministérielle vient d'être lancée pour

rappeler les obligations légales de débroussaillage et l'intérêt d'agir dès l'automne pour réduire les risques d'incendies estivaux.

Bonus réparation

Une aide financière pour faire rapiécer vos vêtements et vos chaussures

Un bonus réparation sur le textile et les chaussures vient d'être instauré. Lorsque vous vous rendez chez un réparateur agréé, une réduction est appliquée directement sur votre facture pour la réparation du talon de vos chaussures ou pour le rapiéçage d'un trou dans vos vêtements par exemple.

Le bonus réparation sur le textile et les chaussures repose sur le même principe que [celui sur les produits électroniques et d'électroménager](#). Vous bénéficiez d'une remise immédiate lorsque vous allez chez un réparateur labellisé pour faire rapiécer vos vêtements ou vos chaussures. Vous pouvez retrouver [ici une carte des réparateurs agréés](#). Vous pouvez y rechercher les cordonniers et couturiers situés à proximité de chez vous. Il y est aussi indiqué une liste des sites internet agréés de réparation de vêtements ou de chaussures.

Permis de conduire

Qu'est-ce que le téléservice « Mes points permis » ?

« Mes points permis » vous permet de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépunts ». Sur « Mes points permis », vous pouvez voir le nombre de points dont vous disposez sur votre permis de conduire au moment de votre connexion à ce téléservice. Cependant, si vous avez commis une infraction il y a peu de temps, il se peut que celle-ci ne soit pas déjà enregistrée dans le système national des permis de conduire. Un décalage existe ainsi entre le moment où l'infraction a été réalisée et la prise en compte de la perte de points correspondante sur « Mes points permis ». Il y a de même un décalage entre le moment où des points vous sont réattribués et le moment où ils sont ajoutés sur « Mes points permis ».

LE CHIFFRE DU MOIS : 100

Leasing social : louez une voiture électrique pour 100 € par mois !

Un décret publié au *Journal officiel* le 15 décembre 2023 annonce la mise en place d'une offre de leasing pour les véhicules électriques à hauteur de 100 € par mois pour les ménages les plus modestes. .

Cette nouvelle offre de location concerne uniquement les voitures électriques et les premiers véhicules seront disponibles à partir du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'un contrat sans apport initial et dont les mensualités oscillent entre moins de 100 € et 150 € pour les modèles familiaux.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide à la location s'adresse au « gros rouleur ». Pour en bénéficier, vous devez être majeur, justifier d'un domicile en France et avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 15 400 €.

INFOS PRATIQUES

Vacances : L'Âme du Moyen-Âge à Murol, vivez une Expérience Hors du Temps

PARTEZ LOIN, VOYAGEZ EN FRANCE

Succombez au panorama du Puy-De-Sancy et du château de Murol chez Murol - Village à Thème "Authentique"

(<https://laposte.azureva-vacances.com/fr/club/murol/hiver>) - Expérience Médiévale en Demi-pension - Pension complète

Direction l'Auvergne pour y découvrir ses volcans, la Super Besse et le Mont Dore

Rythmez votre séjour avec des activités comme le ski, des balades en raquette, de la tyrolienne.

Voici les spécificités de notre établissement de Murol :

- Proximité de stations de skis : Mont Dore & Super Besse
- Réservation de votre forfait et matériel de ski à l'avance grâce à [l'offre So Ski](#) - <https://laposte.azureva-vacances.com/fr/page/vacances-so-ski>
- Liaison navette gratuite entre le village et la station Super Besse pendant les vacances d'hiver

- Panorama du massif de Sancy avec vue sur le château de Murol

Azureva Service Réservation - <https://laposte.azureva-vacances.com/fr/club/murol/hiver>

52 rue du Peloux BP 40307 01011 Bourg-en-Bresse

Tél. : 0 806 804 060 (prix d'un appel local)

E-mail : <mailto:contact@azureva-vacances.com>

Spectacle

Les 10 Commandements à Nantes

Cette nouvelle version de la comédie musicale, rebaptisée « Les 10 Commandements - L'Envie d'aimer », proposera des chansons réarrangées, une mise en scène et des chorégraphies inédites, un nouveau décor. "Ça me faisait très plaisir de 'repimper' les chansons, a ajouté le compositeur. Ce sera les mêmes chansons avec une orchestration nouvelle, une forme de modernité.

Proposé par le COS 44 Azurèva 33 avenue de la Vertonne 44120 Vertou

Tél. : 02.40.69.89.13 E-mail : <mailto:cos44azureva2@orange.fr>

Bien être

Profitez de l'offre du moment sur la thalasso du Miramar

Découvrez un art de vivre unique avec ce paquebot de croisière insolite à l'architecture originale qui vous offre le son enchanteur des vagues et une vue imprenable sur l'océan Atlantique.

La thalasso du Miramar est entièrement dédiée au cocooning, un univers au fil de l'eau dans un décor minéral et apaisant.

Laissez voguer votre esprit au travers des larges hublots, vous êtes en communion avec la nature et l'univers marin à portée de main.

Parcours Marin :

Accès au Parcours Marin demi-journée Week-End : sauna, hammam, bain à remous, douche expérience.

Accès à la demi-journée, de 9h00 à 13h00 le matin et de 14h00 à 19h00 l'après-midi.

proposition valable jusqu'au 07/04/2024

Renseignements : COS 56 rue Marcellin Berthelot BP 530 56019 Vannes Cedex

Téléphone : 02 97 46 67 66 ou au 09 77 67 88 74

E-mail : <mailto:cos.azureva56@wanadoo.fr>

La Lettre d'info (ou newsletter) est adressée à tous ceux qui s'inscrivent sur le site Internet de l'ANR anrsiege.fr (page d'accueil, rubrique « La Lettre d'info ») - Réalisation : service communication de l'ANR.

Janvier 2024



ANR Siège national
13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS

anrsiege@orange.fr

<https://www.anrsiege.fr>

Notre page Facebook

